

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**Séance du 10 décembre 2021**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le vendredi dix décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation** de M. Michel BREUILH en date du 3 décembre 2021

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Etaient présents : 12**

Mesdames Christèle COURSAT, Yvette FOURNIER, Stéphanie VALLEE, Messieurs Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY (visio), Pascal CAVITTE (visio), Roger CHASSAGNARD (visio), Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Jean MOUZAT.

*Fonctionnement de l'assemblée régi par les termes de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablissant certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de Covid 19*

**Objet : 1- Attribution des marchés de travaux de réaménagement  
de la maison de l'habitat**

**Le Bureau,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal 2021,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Vu la délibération n°3.1.1 du conseil communautaire du 14 décembre 2020 ayant validé le nouveau programme local de l'habitat 2021-2026,

Vu la délibération n°4.1 du conseil communautaire du 4 octobre 2021 ayant approuvé l'acquisition d'un ensemble immobilier en vue de l'implantation de la maison de l'habitat,

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée, composée de 4 lots, a été lancée le 19 novembre 2021 en vue de travaux de réaménagement des locaux,

Considérant l'analyse des offres faite par le service bâtiment de Tulle agglo,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Valide l'analyse et attribue les différents lots portant sur les travaux de réaménagement de la maison de l'habitat comme suit :

- Lot n°1 : Démolitions-plâtrerie-peinture-faux plafonds-revêtements de sols : à l'entreprise STD HORIZONS domiciliée 22 avenue Alsace Lorraine 19000 TULLE, pour un montant de 17 631.00 € HT soit 21 157.20 € TTC ;
- Lot n°2 : Climatisation : aucune offre n'ayant été remise, une nouvelle consultation sera faire pour ce lot estimé à 30 000 € HT ;
- Lot n°3 : Electricité : à l'entreprise STALIN domiciliée 4 Rue du Pont neuf 19800 CORREZE, pour un montant de 10 220.00 € HT soit 12 264.00 € TTC ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20211210-DBU211210\_1-DE

- Lot n°4 : Menuiseries intérieures et extérieures : à l'entreprise CORREZE MENUISERIE domiciliée 10 avenue du 4 juillet 1176 ZI de la Marquisie 19100 BRIVE pour un montant de 7 645.10 € HT soit 9 174.12 € TTC ;

2°) Autorise le Président signer les marchés afférents ainsi que tous documents s'y rapportant ;

3°) Autorise le Président à attribuer et signer le marché du lot n°2 à l'issue de la nouvelle consultation ;

4°) La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré le 10 décembre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission en Préfecture  
et de la publication/affichage le :

1.4 DEC. 2021